Sinjiya-ton France

# autorisation de prélèvement

## aidez les enfants des rues de Bamako

### mon parrainage*

15 € ☐ 30 € ☐ 100 € ☐ par mois

autre montant € par mois

### compte à débiter

établissement guichet n° compte clé RIB

### mes coordonnées

nom

prénom

adresse

code postal

ville

téléphone

e-mail

J'autorise l'établissement gérant de mon compte bancaire à effectuer sur ce dernier les prélèvements ordonnés par Sinjiya-ton France

### créancier

n° national d'émetteur : 498713
Sinjiya-ton France
22, rue de la Liberté 94300
Vincennes France

### coordonnées de l'établissement teneur de votre compte

nom

adresse

code postal

ville

Pour démarrer votre parrainage sans attendre, joignez à ce bulletin un chèque du montant du prélèvement mensuel que vous avez choisi, ainsi qu'un rib ou rip. Votre compte ne sera débité que le mois suivant.

chèque joint de €

Je ne peux parrainer pour l'instant mais je veux contribuer par un don ponctuel.

montant du don ponctuel* €

* vous pouvez bénéficier d'une réduction de l'impôt sur le revenu de 75 % du montant de votre don dans la limite de 521 € pour les versements effectués en 2011, conformément à l'article 200 du code général des impôts (http://vosdroits.service-public.fr/F426.xhtml).
Par exemple, un parrainage de 30 € vous reviendrait à 7 € 50 par mois (le reste viendra en déduction de l'impôt que vous aurez à payer).
Au-delà de 521 €, la réduction est de 66 % dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

date signature

association de droit français régie selon la loi du 1er juillet 1901
Sinjiya-ton France / 22, rue de la Liberté 94300 / Vincennes France
tél. : 01 43 98 37 07 / e-mail : mabuclet@sinjiya.org